

# Yvelines : le premier radar sonore d'Ile-de-France installé à Saint-Forget

Le PARISIEN – Laurent Mauron - 25/07/2019



La machine est installée au pied de la route des 17-tournants, terrain de jeu favori des motards, où de nombreuses nuisances sonores sont observées chaque week-end.

Serait-ce la fin d'un terrain de jeux pour les motards peu soucieux du son de leurs machines ? Sans doute. Un radar, qui mesure le bruit, est en cours de test sur la D 91 à Saint-Forget. Une première en Ile-de-France. Deux autres tests sont prévus dans les semaines qui viennent à Paris, pour les cyclomoteurs bruyants, et Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) plutôt pour les rodéos urbains.

Placée au pied de la fameuse route des 17-tournants, à la sortie de Dampierre-en-Yvelines, cette machine vise à mettre fin aux nuisances des centaines de motos, qui se croisent chaque week-end sur ce tronçon, pour se tirer la bourre.

## Jusqu'à 450 pics de bruits pour un seul dimanche

Le test a été présenté ce jeudi par Jean-Noël Barrot, le député MoDem de la circonscription, accompagné des maires du secteur et de l'association Bruitparif. Instigatrice de ce projet, celle-ci travaille sur le sujet depuis plus d'un an avec les élus locaux. « En 2018, nos mesures ont permis de détecter, sur plusieurs points de cette route, jusqu'à 450 pics de bruits pour un seul dimanche. Il était logique d'aller plus loin avec une technologie innovante », explique sa directrice, Fanny Mietlicki.

Pour ce faire, Bruitparif a installé « Méduse », une sorte d'araignée brevetée par ses soins et à peine visible. Installé en haut d'un mât, ce capteur, totalement paramétrable, dispose de quatre microphones qui détectent les bruits environnants dix fois par seconde. Ceux-ci peuvent être associés, selon leurs fréquences, à des engins et donc reconnaître aisément une moto voire une auto très bruyante. Pas (encore) équipée d'un détecteur de plaques, la machine prend néanmoins une photo de la route toutes les 15 minutes.

## Vers un contrôle automatique et une verbalisation renforcée

Commencé le 15 juillet, le test doit durer 30 jours mais Méduse est implanté là pour 18 mois minimum. Un autre capteur du même type devrait le rejoindre prochainement, à hauteur du Hameau de la Brosse à Saint-Lambert. En septembre, Bruitparif prévoit la pose d'un panneau pédagogique, avec affichage électronique clignotant, afin de prévenir les usagers d'un bruit excessif.

Une étude sera lancée dans la foulée avec l'objectif d'aller vers un contrôle automatique et une verbalisation renforcée. La société PARIFEX de Viroflay, un fabricant de radar pour le ministère de l'Intérieur, se positionne déjà. « Nous disposons d'une technologie fiable pour établir l'infraction », précise un de ses représentants présent sur place.

« Les nuisances sonores ne sont pas seulement une gêne mais une question de santé publique avec des répercussions graves sur de nombreuses pathologies. Cette expérience a été conduite avec tous les acteurs de ce dossier, y compris les motards eux-mêmes. Il restera ensuite à traduire la chose en dispositif législatif et réglementaire. C'est un premier jalon vers une régulation et dissuasion du bruit », précise Jean-Noël Barrot, auteur de l'amendement ayant rendu possible ce test.

## 200 PV entre avril et octobre

Du côté de la gendarmerie, ce secteur demeure un point noir. A elle toute seule, la brigade de Chevreuse dresse plus de 200 PV sur une seule et même saison, entre avril et octobre. A titre d'exemple, la réglementation détermine un seuil autorisé d'environ 80 dB pour une grosse cylindrée courante et de 97 pour une Harley-Davidson.

Les maires se montrent également satisfaits de cette initiative. « Plusieurs habitants ont quitté la vallée en

raison du bruit. Il est quasiment impossible de déjeuner à l'extérieur, le dimanche, lorsque l'on habite à proximité de la D 91 », dit Jean-Luc Jannin, le maire (SE) de Saint-Forget. « A Senlisse (NDLR : tout proche), la moitié de la population est impactée par le bruit des amateurs qui viennent se mesurer à grande vitesse, le soir, quand la gendarmerie n'est plus là », ajoute Lauri Bounatirou, un adjoint de ce village de 507 habitants.

HUBERT GOURDEN : « L'EXPLOITATION DES MESURES PEUT POSER PROBLÈME »

« Nous comprenons les riverains qui peuvent en avoir marre des nuisances en raison du comportement de certains mais attention à la caricature », plaide Hubert Gourden, un responsable de la Fédération française des motards en colère des Yvelines (FFMC 78).

Selon lui, c'est surtout l'exploitation des données recueillies par Méduse qui peut poser problème. « Le bruit est complexe à mesurer. Celui d'une moto est calculé selon un rapport de tours par minute bien précis. Or, quand on passera devant ce capteur, on aura du mal à faire la comparaison avec ce régime. Comment va-t-on prouver que je suis en faute, surtout si c'est un groupe de motards qui passe ? », s'interroge-t-il.

La FFMC, qui travaille avec Jean-Noël Barrot, défend la « prévention » et « l'information » des motards. « Nous sommes censés respecter la réglementation mais on lutte aussi pour la faire évoluer. Nous disons non à une vision trop restrictive des choses », conclut Hubert Gourden.